Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 57 (1999)

Heft: 2

Artikel: Le franc suisse : une aventure de deux cents ans

Autor: Capitani, François de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-140838

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE FRANC SUISSE : UNE AVENTURE DE DEUX CENTS ANS

François de CAPITANI Musée National Suisse Prangins

I.

L'unification du système monétaire suisse en 1851 fut le point final d'un débat pluriséculaire¹. Les divergences d'opinions tant du point de vue des volontés politiques, des besoins pratiques que des contraintes économiques avaient bloqué toute initiative de coordination des systèmes monétaires avant la Révolution.

Depuis le XV^e siècle, les 13 cantons et leurs alliés avaient cherché maintes fois un rapprochement des divers systèmes, le résultat restait limité. A tous les niveaux, l'Ancien Régime était caractérisé par un faible degré d'intégration. En 1774, la Diète fédérale – le congrès qui réunissait une ou deux fois par année les délégués des cantons – décida même de ne plus mettre les questions monétaires à l'ordre du jour, cette décision équivalait à une véritable capitulation devant un problème qui paraissait insoluble malgré son urgence incontestée.

La politique monétaire des cantons se concentrait essentiellement sur deux points : d'une part, garantir la circulation d'un nombre suffisant de monnaies dans leur territoire et, d'autre part, écarter les monnaies dont la teneur en argent ou en or était inférieure à ce que l'on attendait. Cependant, le manque chronique de métaux précieux ne permettait, en aucun cas, d'imposer sa propre monnaie comme unique moyen de payement; il fallait tolérer la circulation de monnaies étrangères dont on avait par ailleurs besoin pour payer les importations.

On a appelé cette époque «la période chaotique et anarchique» de l'histoire monétaire de la Suisse. En effet, plus de trente villes et seigneurs frappaient des monnaies plus ou moins régulièrement; ainsi des centaines de différentes monnaies circulaient dans le pays et il régnait une situation d'incertitude et de flou qui rendait les affaires et le commerce difficiles.

Pourtant, dans ce chaos, quelques grandes lignes se dessinaient déjà : la partie orientale de la Confédération s'inspirait des systèmes de l'Allemagne du sud dont le florin était la monnaie courante alors que la partie occidentale – Berne avant tout – s'alignait sur la monnaie de la France. C'est ici que nous rencontrons une pièce de monnaie en argent qui devient très courante au cours de l'Ancien Régime : le franc. L'inscription «rex francorum» sur les monnaies françaises était alors devenue la dénomination courante pour une pièce de la valeur d'un quart d'écu.



herrn Kationaliath E aller gewitnet von feinem Gouer Henel de la poste, eitgenbfflichem Mationalbrieftrager und Annonafbumonften.

1. Unification des monnaies suisses

Caricature du journal satirique soleurois "Der Postheiri", 1850 Les animaux héraldiques représentant les cantons apportant leurs anciennes monnaies pour les faire fondre dans un grand chaudron d'où surgit la nouvelle monnaie fédérale.

Il faut nous rappeler que, sous l'Ancien Régime, les comptes étaient souvent tenus dans des unités monétaires différentes des monnaies frappées. Berne tenait ses comptes dans les vénérables couronnes et livres traditionnelles qui se divisaient en sous et deniers. Mais elle frappait ses monnaies d'après d'autres titres. Le batz formait, en quelque sorte, l'unité de base et les pièces en argent étaient souvent des divisions ou des multiples du batz. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la pièce de 10 batz correspondait à la pièce française que l'on appelait le franc. C'est ainsi qu'à la fin du XVIIIe siècle, Berne et ses voisins utilisaient dans la vie quotidienne une monnaie qu'on appelait, en français, «livre suisse» et, en allemand, «Schweizer Franken». Berne, Bâle, Soleure et Lucerne frappaient ces pièces de 10 batz et c'est dans la langue allemande que le franc est devenu le mot courant pour la monnaie suisse, ceci bien avant la Révolution. Le ralliement au système français permettait aussi une circulation facile des espèces frappées en France. Les écus (4 francs) et les Louis d'or (4 écu ou 16 francs) n'étaient guère frappés en Suisse que pour des raisons de prestige; l'immense majorité des pièces qui circulaient étaient des pièces françaises. Il en allait de même en Suisse orientale où le système monétaire en vigueur était calqué sur le système monétaire de l'Allemagne du Sud.

Nous voyons que la situation n'était pas aussi anarchique et chaotique qu'elle pouvait apparaître à première vue; mais elle était loin de satisfaire les besoins d'efficacité d'une économie en voie de modernisation. En effet, cette deuxième moitié du XVIII^e siècle est marquée, en Suisse, par le début des grandes transformations qui feront de ce pays pauvre et rural une nation hautement industrialisée et urbanisée. De nouvelles industries, textiles et horlogères, se développent dans le cadre d'un réseau de relations internationales. La Suisse importe les matières premières du monde entier et y exporte les produits de ses manufactures. L'efficacité du système monétaire et des réseaux bancaires est une condition du succès économique. Mais les grandes diversités régionales de ce développement économique expliquent pourquoi il était impossible de trouver une volonté politique commune; il fallait donc avoir recours à un *modus vivendi* praticable mais, en définitive, insatisfaisant. L'autonomie monétaire tant prônée par les cantons souverains n'était finalement qu'une fiction.

II.

En Suisse, la Révolution revêt un double aspect : d'une part, un grand mouvement dans le pays même visant à la réforme des institutions politiques dont les structures médiévales ne pouvaient satisfaire aux exigences et aux idéaux du Siècle des Lumières et, d'autre part, l'occupation par les troupes françaises en 1798. La Suisse était alors totalement intégrée dans le système du pouvoir français. En tant que «République sœur», elle fut organisée selon les principes de la République française et devint un état centralisateur et unitaire. Évidemment, la nouvelle République Helvétique se réservait le droit de frapper la monnaie. Ainsi, la loi concernant ce droit de régale de 1799 introduisit le «franc suisse» divisé en 100 centimes comme unique monnaie légale de la République. Ce nouveau franc n'était,



en somme, rien d'autre que l'ancienne «livre suisse» déjà bien établie en Suisse occidentale; mais, dès lors, le mot de «franc» devint aussi courant en français et en italien.

L'unification des monnaies sous la République Helvétique resta une illusion; le gouvernement n'avait pas les réserves de métaux précieux suffisantes pour frapper les pièces d'argent nécessaires. Il était réduit à l'émission de pièces de petites valeurs nominales, de pièces de 5 batz et moins. A défaut, les anciennes pièces de monnaie et les pièces étrangères restaient en circulation. Ainsi, ce qui aurait dû apporter une unification et une simplification ne fit que compliquer la situation déjà très embrouillée. Durant cette époque de guerres et de troubles, aucune des monnaies européennes qui circulaient en Suisse n'était stable. L'insécurité monétaire allait de pair avec une insécurité économique et politique. L'expérience de la République Helvétique se termina par un échec. A partir de 1803, nous retrouvons l'ancien système où chaque can-

ton veille jalousement sur ses droits de régale, signe de la souveraineté de l'état. Mais les faiblesses des pouvoirs suisses restaient les mêmes que depuis des siècles : le manque de métaux précieux ne permettait pas de créer une monnaie forte qui puisse s'imposer et les petits états ne formaient pas des espaces économiques assez grands pour permettre aux gouvernements de leur imposer une monnaie faible pour la circulation interne. Il arriva ce qui devait arriver : les cantons frappèrent un grand nombre de monnaies de petites valeurs nominales et de faible teneur en argent, provoquant ainsi la disparition inévitable de pièces d'argent de bonne valeur. Comme par le passé, les monnaies d'argent et d'or qui circulaient étaient des pièces étrangères.

On se rendit compte que ce système était, à la longue, nuisible au fonctionnement non seulement du commerce et des affaires, mais également de l'administration de l'Etat. La faiblesse de ses monnaies se retournait contre lui. C'est par le biais de concordats entre les cantons que l'on chercha des solutions qui permettaient un système monétaire facilement praticable sans pourtant abandonner l'idée de la souveraineté cantonale. Une nouvelle parité avec le franc français fut établie par 19 cantons (sur 22) en 1819 : dès lors le franc suisse valait 1/2 franc français. Cette relation devait rester la règle jusqu'en 1850. A l'intérieur de la Suisse, nous retrouvons les anciens groupements : Zurich et l'est de la Suisse se tournent vers le florin allemand, les cantons de la Suisse occidentale se rapprochent du système français. En 1826, les cantons de Berne, Soleure, Fribourg, Vaud, Argovie et Bâle décident, par concordat, de frapper leurs monnaies selon le même modèle. Les batz de ces six cantons montrent, sur une face, les armes du canton et, sur le revers, un sujet commun, à savoir la croix suisse et l'inscription «les cantons concordants de la Suisse». Une première tentative d'unification se dessine donc.

Les grands débats autour de l'unification de la monnaie suisse entre 1803 et 1848 ne peuvent être considérés indépendamment des grands mouvements économiques et politiques de l'époque. Le clivage qui existait entre les régions en pleine expansion industrielle et les régions d'agriculture et d'élevage traditionnel, entre les villes et les campagnes se recoupait souvent avec les habituels conflits d'ordre confessionnel ou politique. La Confédération reposait sur un équilibre fragile entre des intérêts très divergents. La coordination et l'unification des institutions politiques étaient au centre des débats, mais une solution paraissait impossible. N'oublions pas que chaque canton avait non seulement ses monnaies, mais il avait aussi ses propres poids et mesures et ses propres douanes. Si les cantons industrialisés aspiraient à une réforme, les cantons pauvres craignaient de perdre encore plus de poids dans le système politique de la Confédération. Les tensions étaient telles qu'elles menèrent à la rupture. Dans une guerre civile, la «guerre du Sonderbund», qui éclata en 1847, l'armée des cantons du plateau, en majorité réformés et tournés vers une société et une économie modernes, ont battu l'armée des cantons de la Suisse centrale.

III.

La constitution fédérale de 1848 permit la refonte de la Confédération. Très fédéraliste dans ses principes, elle instaura cependant la création d'institutions centrales, d'un parlement et d'un gouvernement. L'abolition des douanes à l'intérieur du pays, la centralisation des postes et l'introduction d'une monnaie com-

mune figurent parmi les principaux acquis du nouvel État fédéral.



2. Pièce de cinq francs en argent, 1850

Dessin de Friedrich Fisch, gravé par Antoine Bovy

Couronnée de roses des Alpes, l'Helvétie bénit de sa main droite le pays des montagnes. La charrue et les gerbes évoquent le travail agricole considéré comme base de la prospérité, le bouclier avec la croix suisse symbolise les vertus guerrières. L'unification de la monnaie suisse n'était pas sérieusement contestée, mais – une fois de plus – nous retrouvons l'opposition entre les deux grands réseaux économiques et monétaires. Zurich et la Suisse orientale optaient pour le florin tandis que Berne et la Suisse occidentale adoptaient le franc. En 1850 – après de longs débats – la majorité adopte le franc suisse comme nouvelle monnaie.

En Suisse, au milieu du XIXe siècle, on a estimé à 115 millions de francs l'argent qui était en circulation. Mais de ces 115 millions, seul 15 millions environ étaient en monnaies suisses. C'étaient donc des pièces étrangères qui constituaient la plus grande partie des sommes en circulation. Cette estimation nous permet aussi d'évaluer l'ampleur de la décision fédérale. Il ne s'agissait pas de remplacer tout l'argent en circulation, mais uniquement les innombrables sortes et espèces suisses. En août 1851, on commença dans

le canton de Genève, puis, pas à pas, l'action se poursuivit vers l'est du pays. A fin août de l'année suivante, l'échange était terminé. En douze mois et demi, 65 823 017 pièces d'argent furent échangées contre près de 72 000 000 de nouvelles pièces; celles-ci furent frappées à Paris et Strasbourg, car aucune des institutions suisses était en mesure d'effectuer une telle opération.

Les nouvelles pièces d'argent avaient en tout une valeur de 17 1/2 millions; ceci était absolument insuffisant si l'on avait envisagé de faire du franc suisse la monnaie unique du pays. On a parlé d'un système monétaire parasitaire. Par exemple, on avait estimé qu'il fallait des pièces de 5 francs pour une valeur de 95 millions; mais la Confédération n'en frappa que pour 2 1/2 millions. C'est ainsi que même pas 3% des pièces de 5 francs qui étaient en circulation étaient des pièces suisses. La Suisse était, de fait, une province monétaire de la France et de la Sardaigne.

La Suisse avait opté pour l'étalon-argent dont la valeur paraissait stable en 1850. Mais la découverte de grandes mines d'or en Californie et en Australie changea en quelques années la relation entre ces métaux-étalons et provoqua des crises monétaires dans toute l'Europe. La Suisse ne put que réagir et adopter, de fait, un système de double-étalon. En 1860, il fallut donc accepter officiellement la circulation des monnaies d'or de France et de Sardaigne; cela revenait à ratifier un état de fait puisque plus de 90% des transactions monétaires se faisaient alors dans les monnaies de ces deux pays. L'indépendance du gouvernement suisse en matière monétaire était une fois de plus réduite à la ratification d'un état de fait. Les années mouvementées du jeune franc suisse prirent fin en 1865 lors de la fondation de l'Union Monétaire Latine. Cette année-là, la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse formèrent une union monétaire à laquelle, trois ans plus tard, soit en 1868, devait se joindre la Grèce. Ainsi, jusqu'à la Première Guerre mondiale, le franc suisse fut intégré dans ce grand réseau monétaire qui comprenait une partie importante de l'Europe. Les pièces en argent et en or circulaient librement dans tous les pays et seule la circulation des monnaies d'appoint était limitée aux différentes nations membres de cette union.

IV.

Le chemin du franc suisse pour devenir une véritable monnaie nationale fut encore long. Au XIXe siècle, la quantité d'argent en cours dépendait essentiellement des métaux précieux à disposition. Mais déjà apparaissent les papiers-monnaies qui deviennent de plus en plus importants. Au début du XXe siècle, l'émission incontrôlée de tels papiers-monnaies bouleversa l'équilibre au sein de l'Union Monétaire Latine. L'échange illimité dut être abandonné. En Suisse, la fondation de la Banque Nationale en 1907 fut le pas décisif pour un contrôle des flux monétaires. Déjà avant la Première Guerre mondiale, l'Union Monétaire Latine commença à se désintégrer et la circulation libre des monnaies fut limitée. Puis, la Première Guerre mondiale accéléra ce processus. L'émission massive de papiersmonnaies par les pays en guerre eut pour conséquence de faire affluer en Suisse les pièces en argent. En 1920, des monnaies en argent d'une valeur de 225 millions s'étaient accumulées dans les banques suisses, ce qui dépassait trois fois les besoins de la circulation. La Suisse nationalisa sa monnaie en plusieurs étapes, soit en 1920 et 21. Ce fut alors la fin de l'Union Monétaire Latine; celle-ci fut définitivement dissoute en 1926.

C'est depuis cette date que nous pouvons parler d'une véritable politique monétaire suisse indépendante et du franc suisse comme monnaie nationale.

Note

Exposé présenté lors d'une assemblée de la Banque FTI, Genève.

Références

Norbert Furrer, Das Münzgeld der alten Schweiz, Zuerich 1995

Erich Weisskopf, Das schweizerische Münzwesen von den Anfängen bis zur Gegenwart, Bern 1948

F. X. Weissenrieder, 100 Jahre schweizerisches Münzwesen 1850-1950, Bazenheid 1950

Naum Reichesberg, Handwörterbuch der Schweizerischen Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung. 4 Bde, Bern 1901-1911.